

# COVID-19

## LA MAIRIE VOUS INFORME



# n°3

**Les services municipaux de la Ville du Passage d'Agen restent mobilisés autour des nouvelles mesures gouvernementales annoncées le lundi 13 avril 2020.**

**Cette lettre, distribuée par les élus, est un support d'information supplémentaire à destination de la population et qui complète les moyens déployés par la Ville dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde déclenché le 17 mars dernier.**

### LA MAIRIE A VOS CÔTÉS

Les services de la Mairie sont joignables au **05 53 77 18 77**, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Depuis le 17 mars 2020, près de 1400 appels ont été traités.

Un numéro dédié aux personnes isolées ou vulnérables au **06 64 53 60 30** a permis à 44 personnes supplémentaires de s'inscrire sur le registre communal, et ainsi à la Ville de les contacter et de les informer en cette période de crise.

Les agents de la Police municipale pluricommunale sont plus que jamais mobilisés avec près de 500 interventions auprès des Passageois.

### SOLIDARITÉ ENVERS LES PERSONNELS SOIGNANTS

En date du 17 mars dernier, la Ville a répondu favorablement à la demande de la Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale afin d'organiser l'accueil des enfants des personnels soignants sur les temps périscolaires, le mercredi et pendant les vacances scolaires.

L'école élémentaire René Betuing a été choisie en tant que site d'accueil en raison de sa proximité avec la Mairie. Les agents travaillant habituellement dans les écoles et les animateurs de la Ville ont été sollicités. Ces derniers ont répondu favorablement à la demande. Ce dispositif d'accueil est proposé gratuitement par la Ville en solidarité avec le personnel soignant. Retrouvez toutes les modalités d'accueil sur le site Internet de la Ville.

### SOLIDARITÉ ENVERS LES INFIRMIERES LIBERALES

La Ville a mis à disposition du réseau territorial que viennent de constituer les infirmières libérales, un local municipal leur permettant d'une part, de stocker leur matériel de soin et de protection et d'autre part, de se changer et se doucher après chaque tournée effectuée auprès de leurs patients.

# COVID-19

## SOLIDARITÉ ENVERS LES PERSONNES ISOLÉES OU VULNÉRABLES

Le Centre Communal d'Action Sociale sur tous les fronts :

- **Portage de repas à domicile** pour les personnes fragiles et isolées. Nous vous invitons à contacter le CCAS au **05 53 77 18 61** pour vous inscrire.
- **Aide aux courses** en partenariat avec l'ASSAD. Les personnes fragiles et isolées sont invitées à appeler le CCAS au **05 53 77 18 61** pour connaître les modalités pratiques de ce service.

Les 130 personnes inscrites sur le **registre communal des personnes isolées ou vulnérables** ont été appelées par la Ville afin de maintenir un lien et d'effectuer une veille sociale indispensable en cette période de crise sanitaire. Ce dispositif d'appel sera maintenu tout au long de la crise. Pour vous inscrire sur le registre communal ou pour tout renseignement concernant ce dispositif, appelez le **06 64 53 60 30**.

## RÉSIDENTE AUTONOMIE DE BURGES

La Ville, afin de rompre l'isolement des aînés et de maintenir un lien avec les familles, propose aux résidents de communiquer au travers de logiciels de visioconférence comme Skype ou Whatsapp.

Une présentation de l'outil a été faite aux résidents par le personnel municipal présent sur site et les familles ont été également contactées afin de leur expliquer la mise en place du dispositif. Le personnel municipal présent sur site accompagne le résident lors du lancement de la conversation afin que les nouvelles technologies ne soient pas un obstacle. Ce dispositif est utilisé par plus du tiers des résidents et de leur famille.

## MASQUES ALTERNATIFS...des écrans anti postillons

Les récentes déclarations du Président de la République et des autorités sanitaires, ainsi que les difficultés d'approvisionnement en masques, incitent la Ville à lancer une campagne d'appel à des couturiers novices ou confirmés et à des dons de fournitures (coton et élastiques lavables 60°), afin de confectionner un maximum de masques alternatifs en tissus selon les normes AFNOR.

Ces masques, destinés aux locataires des Résidences Autonomie de Burges, du Canalet, des associations d'aide à domicile et des personnes vulnérables, ont vocation à compléter les gestes barrières indispensables qui restent, avec le confinement, la mesure la plus efficace pour freiner la propagation du COVID-19.

Les modalités de cette action sont à retrouver en détail sur le site Internet de la Ville ou aux points de contact suivants :

**Vous souhaitez proposer du tissu ou de l'élastique** : contactez Daniel MEYNARD, Adjoint en charge des Associations au 06 70 08 32 85 ou [d.meynard@ville-lepassage.fr](mailto:d.meynard@ville-lepassage.fr)

**Vous souhaitez proposer de couper ou coudre des masques** : contactez Jean-Jacques MIRANDE, Adjoint en charge des Travaux au 06 87 14 84 52 ou [jj.mirande@ville-lepassage.fr](mailto:jj.mirande@ville-lepassage.fr)

Suivez toute l'actualité de votre ville  
en direct sur votre smartphone avec l'application CITYWALL  
ou sur [www.ville-lepassage.fr](http://www.ville-lepassage.fr)